



Délibération du Comité syndical N° 925-03-22

Objet : Avenant à la convention du fonctionnement pour le Conseil de développement – Année 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, le Comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à la salle de l'Evel – A Evellys- Remugol sur convocation de son Président Claude VIET

Etaient présents : GANIVET Laurent, HAMON Stéphane, JARNIGON Michel, LE BOUEDEC Joseph, LE CORF Henri, LE BRETON Bernard, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROBIN Guénaël, ROLLAND Benoît, VIET Claude,

LEMEE Yves, MOREL Martine

Etait excusé : Daniel AUDO

Secrétaire de séance : Laurent GANIVET

Date des convocations : 17 mars 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 74-03-06 fixant la convention de partenariat avec le Conseil de développement,
Vu la délibération n° 922-03-22 relative au BP 2022,

Tous les ans, un avenant est signé pour le versement de la subvention permettant à l'association Conseil de développement de fonctionner et de mener des actions.

Le Conseil de développement a fourni son rapport d'activité pour l'année 2021.

La demande en 2022 porte sur une subvention de fonctionnement à 8 100 €.

⇒ **Après en avoir débattu, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité le montant de subvention de fonctionnement à hauteur de 8 100€ pour 2022 et autorise le Président à signer les documents s'y rapportant.**

Fait à Pontivy,
Le 4 avril 2022
Le Président,
Claude VIET

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY

Nombre de membres
en exercice : 13

Présents : 11
Absents : 2